

Commune de Bouzonville

Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2015

Sous la Présidence de Monsieur Denis PAYSANT, Maire

-- 0 --

Présents (20) : M. Denis PAYSANT, M. Bernard ALTMAYER, Mme Marie-Christine AUBIN, Mme Nathalie BAUDESSON-SCIMIA, Mme Isabelle BELAID, M. Roland CERATI, Mme Françoise DALSTEIN, M. Denis DELLWING, Mme Chantal GARAU, M. Roland GLODEN, Mme Esther GOELLER, Mme Cathy GLUCK, M. Franck ISCH, M. Clément LARCHER, M. Alain LINDEN, Mme Michelle RIGAUD, M. Emmanuel RIOS, M. Jean-Marie SIBILLE, Mme Marie-Christine VENNER, Mme Michèle WANGON.

Procurations (6) : M. Robert CHAMPLON à M. Bernard ALTMAYER, M. Régis SUMANN à M. Roland GLODEN, Mme Aurélie THEOBALD à Mme Françoise DALSTEIN, M. Armel CHABANE à Mme Michelle RIGAUD, M. Guy OLLINGER à M. Roland CERATI, Mme Nadine CAPS à Mme Marie-Christine AUBIN

Excusée (1) : Mme Christiane WAGNER

- Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Mme Michelle RIGAUD comme secrétaire de séance.
- En son nom personnel, en celui du Conseil Municipal et du personnel, M. le Maire renouvelle ses condoléances aux familles SUMANN, SIBILLE et OLLINGER à l'occasion des décès qui les ont récemment touchées. A la demande de M. le Maire, le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de M. Gilbert WEISSENBACH et de M. Bertrand ORDENER, tous deux anciens membres du Conseil Municipal.
- Compte-rendu d'activité de M. le Maire dans le cadre de ses délégations de pouvoirs reçus du Conseil Municipal

M. le Maire a renouvelé les abonnements, adhésions et contrats suivants :

Objet	Prestataire	Montant annuel
Mémento infractions code de la route	Editions La Baule	30,45
Le Républicain Lorrain	LRL	311,00
Adhésion au CAUE	CAUE	650,00
Association des Maires de France	AMF	663,67
Affiches du moniteur	Affiches du moniteur	25,00
Pédagogifiches - Finances	Pédagogifiches	93,00
Fédération des Maires de la Moselle	FDMM57	100,00
Pratique des opérations funéraires	Editions Weka	559,00
Journal Officiel	DILA	360,30
TOTAL		2 792,42

M. le Maire a annulé les abonnements, adhésions et contrats suivants :

Objet	Prestataire	Montant annuel
Agenda conseil des Maires	Berger Levrault	73,01
Association des maires ruraux	AMRM	100,00
Maintenance PABX	Alsatel	905,54
TOTAL		1 078,55

M. le Maire a procédé à l'encaissement d'un chèque de 717,26 € de l'assurance de la Commune correspondant à l'indemnisation d'un vol de petit outillage aux ateliers, commis le 20 novembre 2014. Le montant total du sinistre était de 1 363,31 €.

M. le Maire a également procédé à l'encaissement d'un chèque de 2 176,80 € de l'assureur de la collectivité suite à un sinistre du 4 novembre 2014. Un chauffeur livreur avait embouti un lampadaire en marche arrière.

M. le Maire a signifié au tribunal des mineurs de Thionville que la Commune se constituait partie civile à l'encontre de M Christophe ALTMAYER qui a gravement endommagé le DOJO (fenêtres et porte) le 19 novembre 2012. Le coût de ce sinistre est de 5 983,89 €. La Commune, fin 2012, a été indemnisée à hauteur de 1 526,03 € par son assureur. Le montant résiduel du sinistre est donc de 4 367,86 €.

Le Maire a signé les huit Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) suivantes depuis le 27 novembre 2014, en indiquant que la Commune ne souhaitait pas exercer son droit de préemption :

Date	Vendeur	Lieu	Prix	Acquéreur
03/12/14	CELIK Nurullah	54 rue de Sarrelouis	24 000 €	SCI C-Lik
08/12/14	ROGER Christophe et ZEMLIC Olivia	41 rue de Benting	180 000 €	KAISER Jérôme et MELONI Cécile
23/12/14	STABLO Aloyse	NB 59 n° 165 6,62 ares	331 €	GLODEN Pierre et WEISSENBACH Sabrina
29/12/14	Consorts FRIEZ	1 rue Bach	117 000 €	BASTIEN Audrey et ALLART Anthony
16/01/15	BOCK Camille	22 rue Beethoven	280 000 €	SCHOUMACHER Marc
09/02/15	Consorts PINEIRO	15 route de Heckling	105 000 €	SCHNEIDER Jordan
02/03/15	Consorts LAMBERT	12 rue saint Paul	147 000 €	RIOS-MARCOS Philippe et SPIEGEL Amandine
03/03/15	France Domaine pour ALTMAYER Renée	31 rue d'Eller	80 000 €	Adjudication

- Etat d'avancement du diagnostic sur le fonctionnement des services municipaux et du projet d'optimisation : M. le Maire informe le Conseil Municipal que, le diagnostic étant posé, la rédaction d'un projet d'optimisation des services était en cours.
- Voeux du Maire : le coût global de cette manifestation, organisé le 21 janvier dernier, s'élève à 1 850 €.
- Vendredi saint 2015 : M. le Maire informe le Conseil Municipal que selon ses informations, la Deutsche Bahn est prête pour faire cinq navettes de passagers de Dillingen à Bouzonville le vendredi 3 avril 2015 (cinq rotations en tout). Du côté de Réseau Ferré de France, la Commune de Bouzonville n'a reçu aucune confirmation officielle. Des contacts ont toutefois indiqué officieusement que l'autorisation devrait être donnée prochainement à Deutsche Bahn pour faire rouler ses trains.

- Réunions communautaires : M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les comptes rendus des activités du Conseil de la Communauté de Communes du Bouzonvillois (CCB) leur sont transmis par courrier électronique.
- Bulletin Municipal : M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la parution de l'édition 2015 du bulletin municipal est imminente.

1. 2015031901 - Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'ordre du jour suivant :

1. 2015031901 - Approbation de l'ordre du jour
2. 2015031902 - Approbation du compte-rendu de la séance du 19 janvier 2015
3. 2015031903 - Garantie d'exploitation à Deutsche Bahn
4. 2015031904 - Tarifs divers
5. 2015031905 - Avenant n°3 pour le lot gros oeuvre de l'aménagement de la médiathèque
6. 2015031906 - Remise gracieuse de la mise en débet de l'ancien trésorier
7. 2015031907 - Compte administratif 2014
8. 2015031908 - Affectation des résultats 2014
9. 2015031909 - Débat d'orientation budgétaire 2015
10. 2015031910 - Bilan 2014 du fonctionnement d'espace culturel
11. 2015031911 - Avis sur les demandes de nouvelles adhésions au Syndicat de la Nied
12. 2015031912 - Acquisition de terrain
13. 2015031913 - Travaux sylvicoles 2015
14. 2015031914 - Système d'Alerte et d'Information du Public
15. 2105031915 - Désignation d'un estimateur des dommages de chasse
16. 2015031916 - Convention ente la ville de Bouzonville et ERDF Saulnoise-Activités
17. 2015031917 - Création d'une commission d'ouverture des plis pour le tourne à gauche

2. 2015031902 - Approbation du compte-rendu du 19 janvier 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 19 janvier 2015.

3. 2015031903 - Garantie d'exploitation à Deutsche Bahn

Dans l'optique d'une éventuelle mise en circulation du transport ferroviaire exceptionnel entre Dillingen et Bouzonville le Vendredi Saint le 3 avril 2015, la Deutsche Bahn demande une garantie d'exploitation à hauteur de 4 000 € cette année.

La commission des finances a donné le 2 mars 2015 un avis favorable pour accorder la garantie d'exploitation demandée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre l'avis de la commission des finances.

4. 2015031904 - Tarifs divers

- La vaisselle sans location de salle est actuellement proposée au tarif de 40 € par tranche entamée de 100 personnes si la cuisine n'est pas réservée. La commission des finances propose que désormais ce tarif soit fixé à 20 € par tranche entamée de 25 couverts (quel que soit le nombre d'articles loués). Ce tarif s'appliquerait également en cas de location pour une utilisation en dehors du complexe sportif.

- La location pour spectacle est actuellement forfaitisée à 60 € quel que soit le nombre de représentations, la caution étant par ailleurs arrêtée à 250 €. La commission des finances propose de conserver ces tarifs, mais de fixer le coût à 60 € par jour de présence, tout en conservant la caution de 250 €.
- La subvention de la Commune à la MJC pour les centres de loisirs était de 10 € par enfant de Bouzonville et par semaine pour les centres d'accueil sans hébergement et de 70 € par enfant de Bouzonville et par semaine pour les centres avec hébergement lors de la mandature précédente. La commission propose de conserver ces tarifs jusqu'au 31 décembre 2015.
- La commune de Bouzonville est sollicitée pour l'attribution d'une subvention non chiffrée par le lycée Pierre et Marie Curie de Freyding Merlebach en vue d'organiser un voyage scolaire en Italie. La commission, au motif que l'enseignement secondaire ne relève pas de la compétence des communes, est d'avis de ne pas donner suite à cette demande de participation financière. Cette décision est applicable pour la mandature en cours.
- Les membres de la commission des sports posent la question de l'opportunité d'un tarif préférentiel au profit des associations tenant un stand lors de la grande braderie du vendredi saint (pour mémoire, le tarif est de 8 € plus 10 € par mètre linéaire). La commission des finances propose de ne pas donner suite à cette demande.
- Il est rappelé que les commerçants sont autorisés, à titre gracieux, à occuper une portion de la voie publique au droit de leur enseigne. Toutefois, à compter de 2015, il leur sera facturé tout dépassement au tarif en vigueur.

La commission des finances du 2 mars 2015 a donné un avis favorable à toutes ces propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre l'avis de la commission des finances.

5. 2015031905 - Avenant n°3 pour le lot gros oeuvre de l'aménagement de la médiathèque

La commission des finances du 2 mars 2015, a proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le troisième et dernier avenant au marché de gros oeuvre de l'aménagement du centre culturel de Bouzonville avec l'entreprise ZANNIER CONSTRUCTIONS. Cet avenant est d'un montant de 5 600,00 € hors taxes, soit 6 720,00 € TTC et correspond à l'aménagement de la façade et de l'espace situé à l'arrière du centre culturel fin 2014/début 2015.

Pour information, compte tenu de l'avenant précité, le décompte global définitif pour le gros oeuvre est porté à 197 467,39 € hors taxes, avec un reste à réaliser budgétaire de 2014 d'un montant de 20 017,20 € TTC.

L'opération aura coûté au total 1 232 216,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre l'avis de la commission des finances.

6. 2015031906 - Remise gracieuse de mise en débet de Monsieur Christian DOMBRET

Pour mémoire, Monsieur Christian DOMBRET a été mis en débet en 2012 par le juge des comptes pour n'avoir pas exigé de la Commune suffisamment de justificatifs pour la liquidation de subventions au profit du conservatoire municipal de musique. La mise en débet portait sur la somme de 94 752,20 €.

Monsieur Christian DOMBRET a présenté une demande de remise gracieuse de cette somme. L'administration a décidé de donner suite à la demande de Monsieur DOMBRET à hauteur de 93 752,20 €, laissant 1 000 € à sa charge.

La commune de Bouzonville avait émis le titre de recettes, tout en provisionnant une annulation intégrale en 2014 à l'article 654 - Pertes sur créances irrécouvrables.

Le Trésor Public considère toutefois que cette dépense budgétaire doit être liquidée à l'article 6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion. Faute de crédits ouverts sur cette imputation, il n'a donc pas pu être procédé à l'émission du mandat.

De même, le Trésor Public n'a pas admis le rattachement de la dépense budgétaire sur l'imputation budgétaire d'origine.

Par conséquent, il y aura lieu en 2105 d'inscrire la somme de 93 752,20 € en crédits nouveaux.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

7. 2015031907 - Compte administratif 2014

Le compte administratif 2014 présenté à la commission des finances est annexé au présent compte rendu. Il n'appelle pas de commentaires particuliers.

La balance du compte administratif 2014 est la suivante :

Résultat d'exploitation 2014			
	Dépenses	Recettes	Balance
Fonctionnement	3 378 154,79	3 667 714,41	289 559,62
Investissement	2 105 185,53	2 203 527,13	98 341,60
Balance	5 483 340,32	5 871 241,54	387 901,22

Affectation des résultats 2013 (hors 1068)		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		46 461,75
Investissement	563 851,37	

Compte administratif 2014			
	Dépenses	Recettes	Balance
Fonctionnement	3 378 154,79	3 714 176,16	336 021,37
Investissement	2 669 036,90	2 203 527,13	-465 509,77
Balance	6 047 191,69	5 917 703,29	-129 488,40

Le total des restes à réaliser 2014 sont les suivants :

Restes à réaliser		
	Dépenses	Recettes
Investissement	367 839,50	932 000,00

Le compte administratif cumulé de 2014 présente donc l'équilibre suivant :

Résultat financier 2014 consolidé			
	Dépenses	Recettes	Balance
Fonctionnement	3 378 154,79	3 714 176,16	336 021,37
Investissement	3 036 876,40	3 135 527,13	98 650,73
Balance	6 415 031,19	6 849 703,29	434 672,10

Le compte administratif est en tous points conforme au compte de gestion arrêté par le comptable de la collectivité.

M. le Maire quitte la salle pendant le vote du compte administratif 2014. Mme Marie-Christine VENNEN prend provisoirement la présidence de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 20 voix pour et 5 abstentions d'adopter le compte administratif 2014.

M. le Maire reprend la présidence de l'assemblée.

8. 2015031908 - Affectation des résultats 2014

Vu le résultat consolidé du compte administratif 2014, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 21 voix pour et 5 absentions d'affecter les résultats 2014 comme suit en 2015 :

RI - 001 - Report de l'excédent de fonctionnement	336 021,37
RF - 002 - Report de l'excédent d'investissement	98 650,73

9. 2015031909 - Débat d'orientation budgétaire 2015

M. le Maire présente les grandes lignes des orientations qu'il se propose de donner au budget primitif 2015, en tenant compte des éléments de perspectives statutaires, fiscales et financières dont il pourrait tenir compte.

Cette présentation, comme l'impose la réglementation en vigueur, sera suivie d'un débat sans vote.

A - Exposé de M. le Maire

S'agissant du compte administratif 2014 dont l'affectation des résultats aura une incidence sur le budget primitif 2015, ses résultats sont encourageants et permettent de démarrer nouvel

exercice avec des excédents meilleurs que ceux de l'année passée. Un certain nombre de points devront toutefois être encore améliorés.

- Gestion de la dette : M. le Maire souhaite un effort de la Commune en 2015 en vue de poursuivre son désendettement, même si la commune pourrait emprunter 290 447,93 €, sans alourdir sa dette.
- Fiscalité : Compte tenu des bases fiscales notifiées pour 2015, et sans augmentation des taux, le produit attendu sera porté de 1 081 487 € à 1 100 488 €. Une augmentation uniforme de 0,5 % des taux rapporterait un peu moins de 6 000 € de produits supplémentaires. En tout état de cause, dans un souci de modération fiscale, M. le Maire souhaite plafonner l'augmentation des taux à 1% en 2015.
- Gestion des ressources humaines : M. le Maire souhaite en 2015 la mise en oeuvre d'un plan de régularisation du temps de travail des agents à temps non complets actuellement en fonction, en tenant compte des heures complémentaires régulièrement travaillées. Ce plan conduirait à la création de 2 équivalents temps plein sans embauche. Toutefois, par une gestion rigoureuse des rémunérations et une gestion prévisionnelle active des emplois, la masse salariale n'augmentera pas en 2015. Dans le cadre du projet d'optimisation des services en cours, certaines créations de poste pourraient être envisagées, sous réserve que le nombre d'équivalents temps pleins n'augmente pas: par exemple, un poste à temps non complet de gardien pourrait être créé à la salle des fêtes, en partie financée par la réduction des heures supplémentaires des agents affectés sur ce site.
- Fisac : le soutien aux commerçants et à l'association des commerçants et artisans de Bouzonville (ACAB) ne devrait pas se démentir en 2015. M. le Maire propose même en 2015 de provisionner l'intégralité des crédits budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes, nécessaires à la réalisation intégrale du programme FISAC.
- Des provisions budgétaires diverses : en vertu du principe de précaution, M. le Maire propose de porter les provisions à constituer en vue de l'acquisition de l'ancien Lycée Professionnel à 250 000 € en 2015. De même, en admettant que l'imperméabilisation du préau de l'école élémentaire soit réalisée en 2015, 50 000 € de provisions pourraient être constituées en vue de la deuxième tranche de mise en peinture du Groupe Scolaire Pol Grandjean en 2017. Enfin, il conviendra de poursuivre la politique consistant à provisionner les dépréciations à hauteur de 2 500 € par an.
- De nouveaux gisements d'économies à trouver : dans un environnement contraint (252 000 € de baisses cumulées de la Dotation Globale de Fonctionnement de 2014 à 2017) il conviendra de trouver de nouvelles sources d'économie, par exemple lors de la passation des marchés de service importants.
- Des tensions sur la trésorerie : les principaux partenaires financiers traditionnels de la Commune (Département, Région) allongent les délais de versement des acomptes de subvention, ce qui génère des tensions sur la trésorerie de la collectivité. Il est donc proposé d'une part de relever le plafond d'autorisation de la ligne de trésorerie de la commune à 750 000 €.
- Des projets en investissement : dans les limites évoquées ci-dessus, M. le Maire propose néanmoins de réaliser au moins une partie des souhaits d'achats et de réalisations formulés par la commission des travaux. Il propose par ailleurs une acquisition d'un nouveau véhicule de police, selon des modalités restant à définir, la mise à disposition de vidéo projecteurs interactifs au Groupe Scolaire Pol Grandjean et de tablettes numériques aux membres du conseil Municipal pour faciliter la consultation des documents municipaux qui, pour la plupart sont désormais complètement dématérialisés.

B - Débat

M. Jean-Marie SIBILLE déplore que la Commune de Bouzonville ait réalisé un emprunt de 700 000 € en 2014 et abonde dans le sens de M. le Maire qui souhaite limiter au maximum le recours à l'emprunt à compter de 2015 en vue de diminuer l'endettement de la collectivité. M. le Maire ajoute que les emprunts sont néanmoins parfois nécessaires, car ils permettent à la collectivité d'investir et de préparer l'avenir.

M. Alain LINDEN formule le vœu que la masse salariale reste constante, malgré la nécessité d'ajuster, pour les agents à temps non complet, le temps de travail contractuel actuel au temps de travail effectif en raison de dispositions légales exposées par le maire. M. le Maire précise que toute modification de contrat, doit être obligatoirement soumise à l'avis du Centre de Gestion de La Moselle, ce qui sera fait prochainement.

Mme Esther GOELLER s'interroge sur l'opportunité de mettre à disposition des élus des tablettes pour recueillir et visionner les informations communales. Son souhait irait de préférence dans l'investissement en vidéo projecteurs interactifs au profit du Groupe Scolaire Pol Grandjean. Au sujet des tablettes, M. le Maire indique qu'il s'agit d'une suggestion permettant de compenser la suppression totale des envois "documents papier" à destination des élus. M. le Maire confirme qu'il est très favorable à l'inscription budgétaire de l'acquisition des outils pédagogiques que sont les vidéo projecteurs interactifs. L'opportunité de financer cet équipement en totalité ou partiellement dès 2015 reviendra bien entendu au Conseil Municipal.

En dehors de toute autre observation de la part des membres du Conseil Municipal, M. le Maire clôt le débat qui n'appelle pas de vote.

10. 2015031910 - Bilan 2014 du fonctionnement de l'espace culturel

Pour mémoire, l'espace culturel de Bouzonville est ouvert au public 17 heures par semaine, Les mardi et mercredi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, le vendredi de 16 heures à 19 heures et le samedi de 10 heures à 12 heures puis de 13 heures à 15 heures.

Outre ces horaires d'ouverture au public, des plages de 7 heures par semaine sont spécifiquement réservées au public scolaire.

L'espace culturel est animé par 2 agents, pour un total de 1,5 équivalent temps plein, ainsi que 14 bénévoles actifs.

Des ouvrages ont été acquis en 2014 pour enrichir le fonds documentaire pour un total de 8 017,50 €, représentant 671 livres, 36 documents sonores, 4 documents électroniques et 392 périodiques.

22 939 prêts ont été réalisés en 2014 à 1 549 inscrits (dont 1 174 actifs) ainsi qu'aux groupes et au public scolaire. Les inscrits sont pour le tiers d'entre eux des Bouzonvillois et pour le reste des habitants des communes avoisinantes.

Des manifestations et expositions se sont déroulées tout au long de l'année 2014 à l'espace culturel. La Commune de Bouzonville a consacré 5 000 € à ces manifestations.

Le bilan du fonctionnement de l'activité de l'espace culturel est retracé dans le document complet remis aux élus.

Des remarques ont été formulées, par exemple sur l'amplitude et les jours d'ouverture. Elles seront examinées prochainement par la commission des affaires culturelles

11. 2015031911 - Avis sur les demandes d'adhésion au syndicat d'aménagement de la vallée de la Nied réunie

Le Conseil Syndical du 3 février 2015 a accepté le principe de l'adhésion des communes d'Ebersviller et de Flastroff.

Cette décision a été notifiée à la Commune de Bouzonville le 4 février 2015. Les communes membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification pour se prononcer sur cette extension du périmètre du SAVNR. A défaut de se prononcer dans le délai prescrit, l'avis de la Commune de Bouzonville sera réputé favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion des communes de Flastroff et Ebersviller au Syndicat d'Aménagement de la Nied Réunie.

12. 2015031912 - Acquisition de terrain

Madame Bernadette GEROLD, domiciliée 3 rue des bois 57320 Alzing souhaite céder un terrain lui appartenant à Bouzonville.

Ledit terrain est cadastré section 39, parcelle n°10 pour une contenance de 20,67 ares au lieu dit "Weisgerber", à proximité du ban de la Commune d'Alzing.

La commission des travaux et des affaires immobilières a donné un avis de principe favorable à cette acquisition sous réserve de vérification de la présence d'autres terrains appartenant à la Commune ou au CCAS à proximité immédiate. La commission a également émis le vœu de faire vérifier si le terrain n'a pas été donné à bail à un exploitant agricole.

Il s'avère qu'un terrain communal ainsi qu'un autre appartenant au CCAS sont à proximité immédiate du terrain faisant l'objet de la proposition de cession et qu'il n'a pas été donné à bail à un exploitant agricole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, par 24 voix pour et 2 abstentions de faire l'acquisition du terrain précité au prix de 30 € de l'are. Le Conseil Municipal décide également qu'en cas d'accord du propriétaire, l'acquisition soit réalisée en la forme administrative, désigne M. Roland GLODEN pour signer l'acte de vente préparé par M. le Maire.

13. 2015031912 - Travaux sylvicoles 2015

L'Office National des Forêts (ONF) propose le programme de travaux sylvicoles suivant en 2015, pour un coût de 1 150,00 € hors taxes :

Parcelle forestière	Nature des travaux	Linéaire à traiter en m
16	Cloisonnement : ouverture mécanisée	2 600
19	Cloisonnement : maintenance mécanisée	3 000

Ces travaux sont à réaliser en vue d'une exploitation en 2016.

La commission des travaux et des affaires immobilières émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux en 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 25 voix pour et 1 contre de suivre l'avis de la commission des travaux et des affaires immobilières.

14. 2015031913 - Système d'Alerte et d'Information du Public

L'état modernise le réseau national d'alerte (RNA, les sirènes) en Système d'Alerte et d'Information du Public (SAIP : les sirènes plus les moyens modernes de communication, SMS, Mail, etc.) du printemps 2015 au printemps 2016 pour la Moselle.

La Commune de Bouzonville n'est pas sélectionnée pour un financement par l'Etat, les services considérant que ni la densité de population ni les risques locaux ne le justifient.

Par conséquent, la Commune de Bouzonville peut opter (avant le 23 mars 2015) pour l'une des trois solutions suivantes :

- adhérer au dispositif SAIP sans aide de l'Etat (solution la plus coûteuse),
- ne pas adhérer au dispositif SAIP tout en conservant la sirène. Celle-ci sera cédée gracieusement à la Commune, qui devra toutefois désormais en assurer la maintenance (Solution médiane en termes financiers),
- ne pas adhérer au SAIP et démonter la sirène, à ses frais (solution la moins coûteuse).

Vu l'avis de M. le commandant du Centre d'Intervention de Secteur de Bouzonville,

Considérant que la sirène située sur le toit du CIS de Bouzonville n'est de toute façon plus opérationnelle depuis un certains temps,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, M. le Maire à entamer les démarches devant aboutir au démontage du système d'alerte et de ne plus faire partie du Réseau National d'Alerte (RNA).

15. 2015031915 - Désignation d'un estimateur des dommages de chasse

Lors de sa séance du 30 octobre 2014, le conseil Municipal a décidé d'attribuer le bail de chasse 2015-2024 à M. Alain COLLEUR, sur un lot unique.

Il convient à présent de désigner un estimateur des dommages causés par le gibier rouge pour la même durée et sur le même territoire.

M. le Maire propose M. Christian BOURGEOIS, demeurant 12 rue Saint Etienne 57320 FREISTROFF pour remplir cet office.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre la proposition de M. le Maire.

16. 2015031916 - Convention avec ERDF et Saulnoise - Activités

En vue de réaliser la mise en peinture d'un poste électrique situé square Schuman, une convention pourrait être signée avec le prestataire Saulnoise - Activités, en partenariat avec ERDF.

Le projet de convention est annexé au présent compte-rendu.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la convention annexée.

17. 20150131917 - Création d'une commission d'ouverture des plis pour la réalisation du tourne à gauche route de Sarrelouis

Pour mémoire, la Commune a décidé de réaliser un tourne à gauche rue de Sarrelouis, sur demande et pour le compte de la Communauté de Communes du Bouzonvillois (CCB) et avec un financement exclusif de la CCB. soutien

Il est proposé de constituer une commission spéciale consultative d'ouverture des plis dans laquelle figurerait un ou plusieurs représentants de la Communauté de Communes du Bouzonvillois (CCB).

Le Conseil Municipal, après en délibéré, décide à l'unanimité de désigner les personnes suivantes pour faire partie de la commission consultative d'ouverture de plis, outre M. le Maire, ayant seul la qualité de pouvoir adjudicateur dans le cadre de la procédure MAPA (Marché à Procédure Adaptée) :

Entité	Identité
Commune de Bouzonville	M. Roland GLODEN
	M. Clément LARCHER
	M. Jean-Marie SIBILLE
	Mme Marie-Christine VENNER
	M. Philippe NINANE
	M. Pascal GETTE
Communauté de Communes du Bouzonvillois	M. Alphonse MASSON
	M. Bernard FOULIGNY
Trésor Public	Mme Isabelle FLAUDER